



## Commande signée et cessation de paiement

Par **stef2**, le **25/01/2011** à **21:54**

Bonjour,

Que puis-je faire, j'ai signé un bon de commande vendredi matin pour une cuisine mais le soir même j'apprends que cette société est en cessation de paiement, c'est en fait une franchise distribuant une marque de cuisine. C'est une petite SARL avec 2-3 salariés. Le gérant ne verse plus ses salaires, mis a part des chèques sans provisions !

J'ai maintenant de grands doutes sur sa solvabilité puisqu'un chèque sans provision a été émis à l'une des salariés avec qui je suis d'ailleurs maintenant en contact. Ceci ne me rassure guère, vous le comprendrez. Je souhaite me résilier alors que j'ai signé en magasin...Je sais que d'après la loi je ne peux pas, c'est une commande ferme.

Mais si je reste engagé et que ma cuisine n'arrive jamais ?

Puis-je obtenir la garantie d'une livraison, ce qui est inscrit dans les conditions de vente ne détaille pas ce qui se passe si la société dépose le bilan...???

C'est possible de résilier pour raison de doute avérés sur la solvabilité ou fragilité financière de la société ?

J'ai déjà payé une partie de l'acompte, 600 euros par CB sur 2600 euros d'acompte, le reste (2000 euros), je ne souhaite pas le payer...

Merci de vos réponses

Stef